

# AMÉNAGEMENT

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
TR3, RN 4 contributions	AMENAGEMENT	CONSUMMATION FONCIERE	Consommation foncière, artificialisation des sols, politique d'accueil des entreprises et disponibilités de foncier à vocation d'activités	Dès 2007, le SCoT du Pays de Rennes a ciblé un site stratégique de développement économique de part et d'autre de l'échangeur n°27 de l'A 84 (Site stratégique n°10 - Porte des Forêts). En 2013, une étude a été réalisée pour déterminer si le développement de ce site stratégique devait se poursuivre sur le secteur de Beaugé, ou bien sur celui de Sévailles. Eu égard aux enjeux environnementaux plus importants sur le secteur de Beaugé, le secteur de Sévailles a été ciblé pour y développer de l'activité. Cela s'est traduit par la réalisation du secteur de Sévailles 1 et l'identification au PLU de Liffré en 2017 du secteur de Sévailles 2. La révision générale du PLU (en 2017) a fait l'objet de réunions de concertation du public. Le secteur de Sévailles 2 n'est pas l'unique zone d'activités puisque la collectivité organise sa politique économique à l'échelle du territoire de Liffré-Cormier. Il existe du foncier sur les autres communes du territoire notamment à Saint-Aubin-du-Cormier et à La Bouëxière.	Bridor n'envisage pas d'artificialiser la totalité des 21 ha. Le plan national « Biodiversité » prévoit effectivement de favoriser un urbanisme sobre en consommation d'espace et d'améliorer la mise en œuvre de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC).
RN 1 contribution	AMENAGEMENT	CONSUMMATION FONCIERE	Impact sur le milieu agricole, compensation agricole collective (au titre de l'article L.112-1-3 du code rural)	Depuis l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en juillet 2017, le secteur de Sévailles 2 est, pour 90% de sa surface (soit 19.18 ha), identifié comme zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques (zone2AUe). Par conséquent, le secteur de Sévailles 2 n'est plus fléché comme un secteur à vocation agricole. Contrairement à Sévailles 1, Le projet de Sévailles 2 est effectivement soumis à la compensation collective agricole. Le projet de compensation agricole sur l'opération de la Quinte se poursuit, mais a été retardé par la crise COVID. Des réunions d'échange avec le monde agricole étaient prévues en mars 2020, elles ont été reprogrammées cet automne. Pour information, l'Office National des Forêts (ONF) a été sollicité dans le cadre de l'étude contextuelle menée par les garantes et a été invité à toutes réunions publiques et tables rondes.	La société Bridor a déjà rencontré le directeur de l'ONF.
RP1, TR1, RN. 7 contributions	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Maintien, sécurisation et gestion des cheminements doux	Au cours de la concertation les engagements suivants ont été pris : - Le tronçon longeant la limite ouest sera intégralement maintenu ; - Conformément aux conclusions de l'enquête publique le tronçon est-ouest sera déplacé en limite nord afin d'assurer la continuité douce. Ce nouveau cheminement sera réalisé, avant la suppression de celui existant. La société Bridor se chargera de réaliser ce cheminement avant de rétrocéder à la collectivité ; - Liffré-Cormier Communauté et la société Bridor aménageront une voie douce au sud du secteur de Sévailles 2. Les croisements des flux de véhicules et des cheminements doux feront l'objet d'aménagements sécurisés. Toutefois les traversées piétonnes sécurisées vont dépendre du positionnement du panneau d'entrée de ville. Ce travail sera à faire en concertation avec la ville de Liffré et le Département gestionnaire de la voirie départementale. En outre, la collectivité étudie actuellement la possibilité de relier toutes les communes du territoire par des voies vélo sécurisées.	Bridor envisage de concerter les associations pour travailler sur la conception de ce cheminement doux avec le territoire de Liffré-Cormier Communauté et l'Office National des Forêts (ONF). Liffré-Cormier Communauté et la société Bridor aménageront une voie douce au sud du secteur de Sévailles 2.
RP1, TR1, RN. 3 contributions	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Gestion de l'augmentation des flux routiers et sécurité routière	Indépendamment de l'implantation de l'unité de production de Bridor, l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Sévailles 2 engendrera une hausse des flux routiers. Par ailleurs, le giratoire de l'échangeur de l'A84 permet un accès direct au secteur d'activités de Sévailles 2, depuis la voie interne de Sévailles 1 et permet ainsi, de limiter l'augmentation du trafic sur la RD812.	
RP1, TR1, RN. 4 contributions	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Itinéraire et stationnement des poids lourds et leurs impacts sur les infrastructures routières	La collectivité rappelle que la gestion des poids-lourds aurait du revenir à l'état avec la création d'une aire d'autoroute au niveau de la commune de Gosné. Les camions qui stationnent actuellement sur la voie publique sont généralement en transit. Les collectivités espèrent trouver une solution à moyen terme. Les accès poids-lourds se feront depuis Sévailles 1, la chaussée étant calibrée pour supporter de tels flux.	Bridor précise que l'itinéraire des poids-lourds prévoit un passage par la rocade de Rennes, puis par l'A84, et enfin par la zone d'activités de Sévailles 1. Un stationnement poids-lourds est prévu au sein du site de Bridor, pour les livraisons et expéditions. Des aménagements de voiries seront réalisés à cet effet, ainsi que des équipements nécessaires aux chauffeurs (sanitaires, douches, coin repas...). Bridor ne pourra prendre à sa charge les aménagements extérieurs au site pour accueillir les transporteurs qui n'ont pas de rendez-vous sur les sites de production du secteur de Sévailles.
RP1 1 contribution	AMENAGEMENT	MOBILITES ET INFRASTRUCTURES	Aménagement routier à réaliser sur la RD812	Dans le cadre de ce projet, l'accès prévu depuis la RD812 est un accès secondaire pour les services de secours et les interventions techniques liées à des travaux.	
RN 3 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Liffré-Cormier, terre d'accueil, territoire dynamique, attractif, durable et créateur d'emploi / Diversification du tissu économique	La volonté première des élus de Liffré-Cormier Communauté est d'accueillir de nouveaux habitants et des entreprises pour développer son territoire. L'accueil d'entreprises accroît l'attractivité et le dynamisme d'un territoire, génère de nouvelles recettes fiscales et permet de maintenir et développer les équipements publics, les commerces et services à destination de l'ensemble des habitants. Il s'agit donc d'un enjeu important pour le territoire. Dès 2007, le SCoT du Pays de Rennes a identifié un site stratégique de développement économique sur les secteurs de Beaugé et de Sévailles. Cela s'est traduit par la réalisation du secteur de Sévailles 1 et l'identification au PLU en 2017 du secteur de Sévailles 2. C'est aussi la raison pour laquelle il est présenté comme alternative à l'accueil d'une seule entreprise (Bridor), la réalisation d'un parc d'activités pouvant accueillir plusieurs entreprises. L'installation d'un site de production Bridor sur le territoire communautaire est une opportunité pour développer les emplois de proximité, dans la mesure où les questions liées à la mobilité sont importantes aujourd'hui. De plus, elle permettrait de compenser les récentes suppressions d'emplois sur le territoire (en 2016 : 189 suppressions à la SVA, en 2018 : 167 suppressions à Delphi Europe), de diversifier la structure des emplois présents sur le territoire (40 % sont rattachés au secteur public) et le tissu des entreprises (94 % sont des TPE en 2016). C'est une entreprise importante qui vient s'intégrer dans un tissu économique déjà riche et diversifié. Cela permet de répondre à un enjeu de diversification de la typologie des entreprises (94% de très petites entreprises sur le territoire) et des catégories d'emplois créés. Il n'y aura pas de situation de monopole. Liffré-Cormier Communauté se réjouit que Bridor ou d'autres entreprises comme Canon, de renommée internationale, aient choisi la Bretagne et Liffré pour s'implanter.	
RP1, RN 3 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Équilibre entre les intérêts généraux en présence (protection de l'environnement, développement économique, création d'emploi pour les habitants, etc.)	La perspective d'accueillir la société Bridor et les 500 emplois relève de l'intérêt général. Ce projet présente un intérêt à l'échelle communautaire voire supra communautaire. - Il s'intègre dans un site stratégique identifié à l'échelle du SCoT. Ainsi, l'ouverture d'un nouveau secteur d'activités conforte notre territoire ainsi que celui du Pays de Rennes ; - Ce nouveau secteur d'activités et l'arrivée de la société Bridor est conforme au Projet de territoire de Liffré-Cormier ; - Le projet Bridor permettra d'offrir des emplois à celles et ceux qui n'en ont pas, à celles et ceux qui n'ont pas eu l'opportunité, ni la chance de faire des études qualifiantes. Les emplois ne sont précaires que pour ceux qui les appréhendent comme tels. - L'accueil d'entreprises sur le territoire concourt à la réduction des déplacements domicile-travail et des temps de trajets. De fait cela contribue à : o Améliorer la qualité de vie des salariés. Il ne faut pas omettre que pour certains demandeurs d'emploi la mobilité est un frein au retour à l'emploi ; o Réduire les émissions des gaz à effet de serre. Ce n'est qu'une mesure parmi d'autres, mais cela concourt aux objectifs fixés dans le PCAET. Plusieurs intérêts généraux sont en présence. Ils prévalent en fonction des intérêts et des sensibilités de chacun. En l'espèce, outre la préservation de l'environnement, des sentiers de randonnées..., il s'agit de créer de l'emploi et de la richesse pour ceux qui n'en ont pas et pour le territoire.	
RP1 1 contribution	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Ouverture à l'urbanisation	Le développement du secteur de Sévailles fait suite à la révision générale du PLU effectuée en 2017 par la commune de Liffré. Ce secteur est fléché sur des terres agricoles de moins bonne qualité que sur d'autres secteurs et est réalisé dans le cadre des derniers crédits d'hectares attribués par le SCoT du Pays de Rennes.	

RP = Réunion publique  
TR = Table ronde  
RN = Registre numérique

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
RP1, TR1, RN 3 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Opportunité d'accueillir une seule entreprise	<p>L'opportunité de négocier avec une seule entreprise présente l'avantage de faciliter la gestion du secteur par rapport à l'aménagement d'un lotissement d'activités multi-lots. Il n'y a cependant pas de garantie d'une imperméabilisation moins importante.</p> <p>Accueillir une seule entreprise, signifie également la non-nécessité de réaliser une voirie de desserte des lots au sein du site, l'accès au secteur de Sévailles 2 se faisant depuis la voie de Sévailles 1. Les élus ont fait le choix d'accueillir une entreprise bretonne, assumant un ancrage territorial fort, permettant ainsi d'avoir un seul interlocuteur avec qui échanger et négocier les conditions de son installation.</p> <p>Certes, la perspective des 500 emplois n'a pas été neutre dans ce choix, mais le contexte économique actuel et futur milite pour que cela soit pris en compte.</p>	
TR2 2 contributions	AMENAGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	Respect des objectifs du PCAET	<p>Le projet Bridor ne peut répondre à lui seul à tous les objectifs fixés par le PCAET néanmoins, il est pris soin par la collectivité à ce que ce projet y concourt. En effet, outre l'amélioration de la qualité de vie des salariés, réduire les distances domicile/travail en proposant des emplois de proximité sur le territoire permet de réduire les émissions de GES et participe ainsi aux objectifs du PCAET.</p> <p>Les projets répondent aux enjeux des "Fiches Actions" du PCAET suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la filière bois (énergie et construction) et Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire : Concernant les mesures de compensations agricoles collectives, le sujet de l'accompagnement de la gestion du bocage pour assurer une production de bois bocage locale (besoin piscine chaudière bois) est en cours. Il permettra de maintenir le bocage sur notre territoire mais aussi d'assurer une nouvelle ressource économique pour le tissu agricole</li> <li>- Concernant la qualité de l'eau et sa quantité, la communauté de communes s'est engagé avec les partenaires à analyser les besoins du territoire à une échelle élargie et à agir pour améliorer la qualité des eaux naturelles en finançant des actions concrètes avec les bassins versants en particulier de la flume et l'ilet.</li> <li>- Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels). La collectivité demande au porteur de projet de prendre en compte la performance énergétique dans ses process de fabrication notamment en vue d'économiser les ressources en eau et en énergies.</li> <li>- Accompagner l'intégration professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Liffré-Cormier Communauté demandera à Bridor d'accompagner l'insertion professionnelle des publics spécifiques (les personnes éloignées de l'emploi notamment).</li> <li>- Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques</li> </ul>	<p>Bridor travaille pour que ce site soit un modèle en terme d'usine du futur. Un des objectifs majeurs est la certification BREEAM niveau VERY GOOD pour la conception du bâtiment (matériaux, isolation, gestion des eaux, gestions des consommations d'énergie, gestion des déchets, santé et bien être, transport, occupation du sol et écologie et pollution). De plus, Bridor envisage ses sites de production vers un objectif bas carbone à l'horizon 2030.</p> <p>Les projets répondent aux enjeux des "Fiches Actions" du PCAET suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique. L'entreprise Bridor réalisera des panneaux photovoltaïques sur une surface équivalente à 30% des surfaces de toitures des bâtiments de stockage. Les panneaux photovoltaïques pourront être installés sous différentes formes, en ombrières sur les parkings des véhicules légers par exemple.</li> <li>- Développer la filière bois (énergie et construction) et accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire : Bridor travaillera son projet architectural pour intégrer une structure bois au niveau des bâtiments administratifs.</li> <li>- Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels) : Bridor intègre depuis longtemps ces critères dans ses cahiers des charges et dans l'achat de sa fourniture d'énergies (gaz et électricité). Le projet servira d'amplificateur dans le programme BRIDOR 2030 BAS CARBONE pour ses sites.</li> <li>- Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire). Bridor possède déjà un réseau de partenaires locaux.</li> <li>- Accompagner l'intégration professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. La politique salariale de l'entreprise prévoit déjà l'emploi et l'accompagnement des publics spécifiques.</li> <li>- Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques.</li> </ul>
RN 1 contribution	AMENAGEMENT	URBANISME	Procédure de cosaisine et intérêt de la concertation préalable dans le cadre de la déclaration de projet	<p>La déclaration de projet n'est pas une procédure soumise obligatoirement à concertation préalable. Cependant, pour une information du public optimale et car les deux projets sont dans le cas présent liés, la communauté de communes et la société Bridor, sur conseil de la Commission Nationale du Débat Public, ont décidé de réaliser une concertation préalable commune.</p> <p>La déclaration de projet a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la totalité du secteur d'activités de Sévailles 2, pour accueillir une entreprise de taille importante ou un lotissement d'activités multi-lots.</p> <p>La mise en compatibilité du PLU porte également sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur. A ce jour, tout comme pour le projet Bridor, la déclaration de projet est en construction et des ajustements pourront être effectués.</p>	
TR1, TR2 9 contributions	AMENAGEMENT	URBANISME	Limite d'urbanisation à vocation d'activités économiques	<p>Les 60 hectares à vocation économique attribués par le SCoT du Pays de Rennes sont quasi consommés (Sévailles 1, Sévailles 2 et l'extension du secteur de Beaugé). Sévailles 2 marque la limite d'urbanisation sur ce secteur de la ville. Au delà les terrains sont classés en zone agricole.</p> <p>Par rapport à l'A 84, un dossier loi Barnier a été réalisé lors de la révision générale du PLU en 2017, réduisant la zone non aedificandi à 35 mètres par rapport à l'axe de l'autoroute. La limite de la zone non aedificandi se situe en limite du secteur de Sévailles 2.</p>	
TR1, RN 3 contributions	AMENAGEMENT	URBANISME	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle de Sévailles 2 (préservation des haies et matérialisation des accès)	<p>S'agissant de l'accès depuis la RD 812 : Dans le cadre du projet Bridor, il s'agira d'un accès secondaire technique accessible uniquement pour les services de secours, les concessionnaires de réseaux...</p> <p>S'agissant de la préservation des haies : Les OAP, qui ne prescrivent que de grands principes d'aménagement, permettent l'adaptation du projet à la réalité ou aux contraintes du terrain au moment de la phase opérationnelle. En effet, C'est au terme des études préalables que peuvent être imposées des mesures de protection et d'intégration paysagère plus cohérentes puisqu'un travail concerté est mené</p> <p>Les haies bocagères repérées sur l'OAP au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme resteront repérées. La zone boisée située en bordure nord-ouest de l'autoroute ne fait l'objet d'aucun classement. L'impact du projet d'aménagement sur ces haies sera mesuré par l'étude d'impact obligatoire liée à la procédure de déclaration de projet. La séquence ERC sera appliquée au projet d'aménagement. Il s'agira d'éviter au maximum leur destruction tout en rendant le projet réalisable. Une logique de compensation sera mise en œuvre si l'évitement et la réduction n'ont pas pu être appliqués, ou pas suffisamment.</p>	<p>Dans le cadre de la concertation préalable, Bridor a fait évoluer son projet avec notamment les orientations suivantes : l'orientation du transtocker du côté de l'A84, la conservation de la partie du boisement présentant un intérêt écologique, la conservation des haies périphériques, etc.</p>

# CADRE DE LA CONCERTATION

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
RP1, RN 5 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	TRANSPARENCE	Transparence de la co-saisine	<p>La déclaration de projet n'est pas une procédure soumise obligatoirement à concertation préalable. Cependant, pour une information du public optimale et car les deux projets sont dans le cas présent, liés, la communauté de communes et la société Bridor, sur conseil de la Commission Nationale du Débat Public, ont décidé de réaliser une concertation préalable commune.</p> <p>Concernant le droit d'initiative, il s'agit d'un volet réglementaire de la procédure de concertation préalable qui ne s'applique pas à la collectivité dans la mesure où cette dernière a réalisé une concertation préalable (commune avec Bridor). Cela a été mené en toute transparence avec les garantes, dans le respect de la réglementation.</p>	<p>Bridor aurait pu découper son projet afin de "passer sous les radars" de la concertation préalable mais a fait le choix de co-saisir la CNDP avec Liffré-Cormier Communauté pour être transparent avec la population et permettre la préparation d'un projet qui tient également compte, dans la mesure du possible, des préoccupations des citoyens.</p>
RP1, TR1, RN 4 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	TRANSPARENCE	Prise en compte et intégration des idées et remarques issues de la concertation	<p>Un certain nombre d'observations ont déjà été intégrées et feront évoluer le projet, l'orientation la plus marquante réside dans l'<b>engagement de création d'une voie douce, au sud du secteur de Sévailles 2, en bordure de la RD812.</b></p> <p>Les idées et remarques issues de la concertation seront présentées par les maîtres d'ouvrages, à la suite du bilan des garantes, dans un document intitulé "Enseignements de la concertation"</p> <p>Les élus assument et maintiennent leur intérêt pour l'accueil de cette entreprise. La concertation permet d'exprimer les positionnements de chacun et il s'agira, pour les deux maîtres d'ouvrage, d'en tirer les enseignements.</p>	<p>Les contributions seront prises en compte et intégrées, la société Bridor annonce "faire éponge" des arguments pour alimenter la conception du projet.</p> <p>Plusieurs questions et remarques ont été intégrées et ont fait évoluer le projet. On peut nommer par exemple : <b>l'orientation du transtocker du côté de l'A84, la conservation de la partie du boisement présentant un intérêt écologique, la conservation des haies périphériques, etc.</b></p> <p>Les idées et remarques issues de la concertation seront présentées par les maîtres d'ouvrages, à la suite du bilan des garantes, dans un document intitulé "Enseignements de la concertation"</p>
RP, TR1, TR2, RN 6 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	TRANSPARENCE	Avancement du projet en amont ou en parallèle de la concertation préalable	<p>S'agissant de la communication sur le projet réalisée en amont, la zone de Sévailles 2 est fléchée pour accueillir des activités économiques depuis la révision du PLU de Liffré en 2017. Pour des raisons de confidentialité il n'est pas possible de communiquer immédiatement sur les négociations.</p> <p>Liffré-Cormier Communauté souhaitait posséder un terrain d'assiette d'un seul tenant sans habitations à proximité immédiate des activités économiques, afin d'éviter les nuisances et les conflits de voisinage. Pour ce faire, elle a engagé des acquisitions foncières, 2 maisons ont déjà été achetées et démolies afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques.</p> <p>S'agissant des clauses de vente du terrain, il s'agit d'une proposition de l'entreprise qui n'a pas encore été acceptée par Liffré-Cormier Communauté.</p> <p>S'agissant des fouilles archéologiques, lors de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone (d'habitat ou d'activités), la DRAC décide s'il doit être mené des fouilles archéologiques préventives. Ces fouilles auraient également été réalisées dans le cadre d'un aménagement multi-lots. Ces fouilles n'ont pas affecté les éléments d'intérêt écologique du site et les tranchées sont désormais rebouchées.</p>	<p>Concernant la sélection d'une maîtrise d'oeuvre pour la société Bridor, l'entreprise souhaite que cette dernière apporte de la créativité et de la nouveauté. Elle devra imaginer un site de production, en intégrant les enseignements de la concertation préalable et les contraintes connues de l'entreprise (lumineuses, sonores, environnement). Cette dernière devra également répondre sur la certification BREEAM et sur la production technique.</p>
TR2, RN 6 contributions	CADRE DE LA CONCERTATION	TRANSPARENCE	Déroulement de la concertation	<p>S'agissant de la mise en ligne des documents, les maîtres d'ouvrages se sont attachés, pendant toute la concertation préalable, à mettre en ligne les documents demandés, dans les meilleurs délais, en tenant compte de la charge de travail de leurs services.</p> <p>S'agissant de la restitution des tables rondes, les supports de présentation ainsi que la restitution des échanges entre les intervenants et le public sont en ligne sur la page dédiée à la concertation du site internet de Liffré-Cormier Communauté.</p> <p>S'agissant du temps de parole, les modalités de la concertation validées par la CNDP ont été respectées. Dans le cadre des trois tables-rondes, tous les participants qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire dans des conditions de respect mutuel. D'ailleurs, la table ronde n°2 (environnement et cadre de vie), qui a suscité plus de débats, a été prolongée de 30 mn pour laisser le public s'exprimer.</p>	

RP = Réunion publique  
TR = Table ronde  
RN = Registre numérique

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
<p>RP1, RN 4 contributions</p>	<p>CADRE DE LA CONCERTATION</p>	<p>ALTERNATIVES</p>	<p>Les alternatives au projet d'implantation de Bridor</p>	<p>Il existe plusieurs alternatives, présentées dans le dossier de concertation :</p> <p>1. Pas d'ouverture à l'urbanisation du site : le secteur de Sévailles 2 resterait au PLU en zonage 2AUe (urbanisation à moyen terme d'un secteur d'activités) et les parcelles bâties en zonage A et Anc. Les parcelles qui étaient exploitées (fauche, pâturage) pourraient de nouveau l'être mais sans contractualisation d'un bail avec des agriculteurs. Il n'y aurait pas d'impact immédiat sur les éléments paysagers, viaires et environnementaux existants sur le site. L'absence d'ouverture à l'urbanisation aurait nécessairement des incidences sur la dynamique économique et l'emploi sur le territoire.</p> <p>2. Ouverture à l'urbanisation d'un secteur pour la réalisation d'un lotissement d'activités : Le contexte (surface, superficie du terrain d'un seul tenant, accès, réseaux, topographie...) permet la mise en œuvre d'un lotissement d'activités de plusieurs lots.</p> <p>3. Ouverture à l'urbanisation d'un secteur pour l'installation d'une seule entreprise : Le contexte (surface, superficie du terrain d'un seul tenant, accès, réseaux, topographie) permet également d'accueillir une seule entreprise.</p> <p>L'alternative privilégiée est aujourd'hui la réalisation d'une zone d'activités pour l'accueil d'une entreprise de taille importante.</p>	<p>Les critères de décision pour l'implantation ont été exposés lors des tables rondes avec les principaux piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte environnemental,</li> <li>- Approvisionnement et maîtrise de la Qualité,</li> <li>- Emploi et formation en lien avec le savoir-faire Bridor et la capacité à embaucher de nouveaux collaborateurs.</li> </ul> <p>Liffré est le meilleur compromis entre économie, emploi, savoirs faire, économie et environnement.</p>

# ENVIRONNEMENT

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
TR1, TR2, RN 5 contributions	ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITE	Remise en cause de la sincérité des études environnementales (inventaires faunistiques et floristiques) et de la volonté de prendre en compte les enjeux environnementaux	Le dossier de concertation a été élaboré au début de l'année 2020. Les inventaires faunistiques et floristiques ont fait l'objet d'un complément cette année, notamment au printemps, pour assurer l'exhaustivité des données naturalistes. Il est possible d'urbaniser et d'être attentif à l'environnement. A titre d'exemple 3 hectares d'espaces verts à vocation de parc comprenant des zones humides et une renaturation de cours d'eau ont été réalisés sur Sévailles 1.	Les enjeux environnementaux sont pris en compte, à plusieurs niveaux grâce aux travaux de bureaux d'études spécialisés. Il n'est pas question de "tout bétonner".  La séquence ERC sera appliquée. La préservation comprendra les haies périphériques, la zone d'intérêt écologique du boisement identifiée au nord du site en tenant compte des obligations liées au cheminement nord.  De par la nature du site (agro-bocager), l'objectif d'une balance écologique positive est réalisable.
TR1 1 contribution	ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITE	Corridors écologiques	L'état initial de l'environnement identifie 3 corridors : les deux corridors principaux sont au nord de l'A 84 et au sud de la RD 812. Le troisième corridor traverse le site de Sévailles 2 et concerne principalement l'avifaune. Ainsi, le maintien d'une partie des arbres existants et les replantations dans le cadre de l'application de la séquence ERC, permettront de maintenir ce corridor écologique.	
RP1 1 contribution	ENVIRONNEMENT	BIODIVERSITE	Préservation de certains arbres (cèdre et chênes)		Une étude arboricole a été réalisée, à partir de celle-ci la possibilité de conserver des arbres sera étudiée. Sur la partie intérieure du projet, Bridor sera accompagné par l'ONF, DM'Eau et le GES. Tout cela se fera dans le cadre de la séquence ERC.
TR2, TR3, RN 5 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Coût de l'eau	Liffré-Cormier Communauté a pris la compétence "eau potable" au 1er Janvier 2020, une étude d'harmonisation du coût de l'eau sur le territoire est en cours. La possible arrivée de Bridor est d'ailleurs prise en considération dans cette étude. Il a été rappelé qu'en aucun des cas ne seront fait à l'entreprise.	
RP1, TR2, TR3, RN 16 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Quantité consommée, disponibilité de la ressource et dimensionnement des réseaux	S'agissant de la ressource en eau, il est important de rappeler que les syndicats de production ont été consultés préalablement car la ressource en eau est précieuse. Le SYMEVAL confirme que la disponibilité de la ressource et les capacités de production d'eau potable sont suffisantes pour répondre aux besoins des habitants et de l'entreprise.  Le SYMEVAL, compétent en matière de production d'eau potable sur Liffré, a fourni un document confirmant la capacité d'alimenter la ville de Liffré pour couvrir les besoins annuels de consommation du site de production Bridor à l'horizon 2030. Le SYMEVAL alimente notamment la ville de Liffré depuis la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) qui peut fournir un volume maximal de 2000 m <sup>3</sup> /j depuis le point de vente d'eau de la Lande Ragot, soit 730 000 m <sup>3</sup> /an.  Le concessionnaire du réseau SAUR a précisé que les réseaux étaient suffisamment dimensionnés pour les besoins de la société Bridor.  Les puits identifiés sur le secteur de Sévailles 2, du fait de leurs faibles débit (1,5m3 maximum) ne peuvent être utilisés pour alimenter le réseau existant.	La question de l'approvisionnement en eau potable sera développée dans l'étude d'impact de la demande d'autorisation environnementale : origines de l'eau, prévisions de consommation par la population, besoins pour le site de production, cas particuliers des périodes de sécheresse. L'objectif est de ne pas perturber les équilibres de la ressource en eau.
RP1, TR2, RN 7 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Économies de la ressource en eau	Le SYMEVAL a rappelé deux objectifs sur cet enjeu : l'amélioration du réseau de distribution (puisque que sur 100 m3 produit seulement 85 sont fournis) et la pédagogie pour sensibiliser les particuliers et les industriels sur leurs consommations. C'est pour cela que de gros investissements sur le réseau sont faits régulièrement.	La société Bridor a d'ores et déjà retenu de modifier les process pour limiter drastiquement la consommation d'eau. Ces procédés sont mis progressivement en place sur les sites existants et ont pu être éprouvés. Les cibles envisagées (1 m3 d'eau par tonne de matière produite) s'appuient sur les données existantes pour ces nouveaux procédés. Les déploiements de ces techniques sont en cours d'installation sur les sites de Servon-sur-Vilaine et Louverné et serviront de base pour en confirmer l'intérêt et permettrait le cas échéant des économies importantes et essentielles.  Par ailleurs, l'entreprise étudie la possibilité d'incorporer à leurs pratiques les « Meilleures Pratiques Disponibles » afin de réduire le besoin en eau. L'adoption de la technologie "adiabatique" est notamment un gage d'économie substantielle sur les volumes d'eau consommé. Les 200 000 m3 consommés annuellement sont donc une base maximale.
TR2, RN 5 contributions	ENVIRONNEMENT	EAU POTABLE	Consommation d'eau en période de sécheresse		L'entreprise dispose de niveaux de consommation annuels qui sont validés par la préfecture. Il existe des niveaux d'alertes, et les entreprises doivent présenter à la préfecture des plans de réduction de leurs consommations. Ainsi lors d'épisodes de sécheresse, l'entreprise est déjà engagée sur une voie d'économies réelles.  L'entreprise est donc soumise à des restrictions tout comme les habitants. Des mesures de réduction d'eau doivent être prévues en marche normale, ainsi que des mesures complémentaires en période de grandes sécheresses. Les entreprises comme Bridor sont donc soumises à des suivis réguliers et réglementaires.

RP = Réunion publique  
TR = Table ronde  
RN = Registre numérique

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
RP1, TR2, RN 7 contributions	ENVIRONNEMENT	EAUX PLUVIALES	Mode de gestion et de traitement des eaux pluviales		<p>La gestion des effluents se fait de manière autonome au niveau du site. À cet effet, le site sera équipé de bassins de rétention avec un débit de fuite limité afin de ne pas inonder l'aval du site. Ces derniers étant dimensionnés en fonction de la surface imperméabilisée. Il n'y a pas donc d'écoulement parasite vers les zones périphériques.</p> <p>Les exutoires naturels de la zone de Sévailles 2 seront maintenus : - ruisseau de Hen Herveleu pour la partie Nord de la zone d'étude (franchissement sous l'A 84 existant) - ruisseau du Bois Beau pour la partie Sud (franchissement de la route de Gosné).</p> <p>Les bassins d'eaux pluviales seront créés avant le début du chantier pour éviter le transfert d'eaux potentiellement boueuses au milieu naturel. L'intégralité des eaux pluviales sont récoltées sur le site, traitées puis récupérées par des entreprises qualifiées.</p> <p>Un bassin de confinement étanche, dimensionné sur la base du recueil des eaux d'extinction et d'une pluie simultanée de 10 mn, soit plus 1 000 m3 permettra d'éviter tout déversement accidentel vers les eaux superficielles.</p>
RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	EAUX PLUVIALES	Imperméabilisation et artificialisation des sols		<p>L'imperméabilisation du site concernera, à l'issue de la phase 3, environ 11,4 ha.</p> <p><b>La société Bridor a acté, dans le cadre de la concertation préalable, la réalisation de revêtements drainants sur les espaces de stationnement des véhicules légers.</b></p> <p>L'intégration de noues d'infiltration complémentaires sera à l'étude pour la définition finale du projet.</p>
TR2, RN 11 contributions	ENVIRONNEMENT	EAUX USEES	Gestion des eaux usées	Le réseau desservant Sévailles 1 est en capacité suffisante pour récupérer les eaux sanitaires du site de production.	<p>Le site de production sera raccordée à la station d'épuration de Liffré uniquement pour les eaux sanitaires. <b>Les eaux usées issues des sanitaires seront raccordées à la station d'épuration de Liffré (obligation réglementaire)</b>, ce qui représentera au terme du projet moins de 250 équivalent-habitant. Aussi, Bridor paiera la participation forfaitaire à l'assainissement collectif.</p> <p><b>Bridor est autonome pour le traitement des eaux usées de l'unité de production.</b> Des études sont en cours pour déterminer le système à mettre en place.</p> <p>La fertirrigation est envisagée comme sur les sites de Servon et de Louverné. Une des phases des études préalables va porter sur la recherche de surfaces agricoles pour constituer ce plan d'épandage. Les effluents de Bridor sont environ 20 fois moins concentrés que les effluents d'élevage. C'est le paramètre DCO qui est retenu classiquement pour caractériser la charge en composés organiques de diverses origines. En ce qui concerne les effluents de Bridor ce paramètre est qualifié de "faible".</p> <p>Si la solution de l'épuration agronomique est retenue, le stockage des eaux usées prétraitées sera réalisé dans un bassin à fond incliné pour éviter toute stagnation prolongée pouvant engendrer des fermentations. Ce bassin sera en outre équipé de dispositifs de brassage et d'aération.</p> <p>Dans le cas d'un épandage avec desserte des parcelles avec un réseau enterré, les systèmes de détection de baisse de pression permettront l'arrêt immédiat des pompes en cas de fuite. De tels incidents ne sont jamais arrivés sur les sites de Servon sur Vilaine ou de Louverné.</p>
TR2, RN 8 contributions	ENVIRONNEMENT	GES ET BILAN CARBONE	Emissions de gaz à effet de serre et bilan carbone		<p>L'entreprise Bridor réalise un bilan carbone sur l'ensemble de son activité, c'est-à-dire sur la totalité de ses fonctions et de ses produits. L'entreprise a pris l'engagement d'améliorer la performance dans ce domaine.</p> <p>Elle travaille aussi avec des clients et des transporteurs pour réduire l'impact environnemental. De plus, l'export de produits surgelés est peu émetteur de gaz à effet de serre, car une bonne partie des exportations est acheminée dans le monde par voie maritime.</p> <p>En ce qui concerne le projet du site industriel sur Sévailles 2, l'entreprise prendra des mesures afin de limiter la hausse des températures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une isolation thermique renforcée des bâtiments ;</li> <li>• La mise en place d'une toiture blanche pour limiter l'absorption de chaleur solaire ;</li> <li>• La récupération de chaleur pour le préchauffage des eaux de lavage.</li> </ul> <p>Bridor soutient sur le site de Louverné un projet de bio gaz pour la valorisation des déchets de pâtes. Le gaz ainsi produit retournera dans le réseau pour alimenter les fours de cuisson.</p>
RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	MILIEUX HUMIDES	Zones humides et sincérité des études	<p>Les zones humides du secteur de Sévailles ont été recensées, en 2016, dans le cadre de la révision du PLU de la ville de Liffré. Cet inventaire a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine. De plus, des études complémentaires sont réalisées sur Sévailles 2 depuis 2018 par le cabinet DMEAU.</p> <p>En outre, une actualisation de l'analyse pédologique est prévue fin 2020. Cet inventaire sera analysé par les services de l'Etat dans le cadre des procédures environnementales (Loi sur l'eau, étude d'impact...) des 2 projets (déclaration de projet portée par Liffré-Cormier Communauté et projet de création d'un site de production Bridor).</p>	<p>Les inventaires des zones humides ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur, et respectent donc l'arrêté de 2008 modifié. En cas d'incidences sur ces zones humides, la définition de leurs fonctionnalités sera réalisée en tenant compte des référentiels existants.</p>

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
TR2, RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES OLFACTIVES	Emissions olfactives liées aux fabrications (odeurs de pain)		<p>De par la nature des installations de combustion (four, chaudière), il y a des résidus mais toutes les obligations réglementaires sont respectées.</p> <p>Les odeurs peuvent provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la cuisson : La hauteur de débouché des cheminées des fours de cuisson fait qu'il n'y a pas d'odeurs perçues au sol dans le voisinage. Il faut noter que seule une partie des produits sont pré-cuits, ou cuits. La pré-cuisson ne génère que peu d'odeurs.</li> <li>- Les déchets de fabrication seront stockés en bennes dans des locaux dédiés. Il n'y a donc pas de dispersion d'odeurs vers l'extérieur.</li> <li>- Du stockage des eaux usées pré-traitées Le stockage des eaux usées pré-traitées sera réalisé dans un bassin à fond incliné pour éviter toute stagnation prolongée pouvant engendrer des fermentations. Ce bassin sera en outre équipé de dispositifs de brassage et d'aération. Le bassin sera nettoyé régulièrement</li> <li>- De la pratique de l'épandage: Les épandages nocturnes limitent de plus les éventuelles nuisances.</li> </ul> <p>Un plan de gestion des odeurs sera intégré au système de management environnemental.</p>
RP1, TR1, RN 3 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES VISUELLES			<p>Les visuels présentés ne sont pas le projet définitif.</p> <p>L'objectif est d'orienter un maximum les bâtiments vers l'A84 afin de prévenir les nuisances complémentaires.</p> <p>Afin de limiter l'impact visuel du projet, la société Bridor conservera les haies périphériques, les bâtiments les plus hauts seront situés côté A84 (à l'opposé des tiers) et les couleurs des bâtiments seront choisies pour faciliter leur intégration.</p>
TR1, RN 2 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES LUMINEUSES	Pollutions lumineuses et impacts sur la biodiversité et les riverains		<p>Vu la proximité de l'A84, il est difficile de considérer cette zone géographique comme une trame noire.</p> <p>Les éclairages mis en place sont choisis dans le respect de la réglementation en vigueur (arrêté modifié du 27 décembre 2018), de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. Les temps d'éclairage sont limités mais doivent permettre d'assurer la sécurité des personnels et la sécurité routière à l'intérieur du site. Ils sont orientés vers le sol, évitant ainsi l'éclairage céleste inutile et ne constituent pas une gêne pour la circulation aérienne et de l'avifaune nocturne et des chiroptères.</p>
TR1, RN 8 contributions	ENVIRONNEMENT	NUISANCES SONORES	Limitation des nuisances sonores liées aux flux de poids lourds et au camions frigorifiques.	La zone d'activités intercommunale de Sévailles a été aménagée afin de concentrer tous les flux de camion à l'intérieur de la zone d'activités et de limiter ainsi aux maximum les nuisances externes. Les flux de camions générés par Bridor emprunteront donc la voie interne de la zone d'activités de Sévailles 1 depuis l'échangeur de l'A 84.	<p>L'entreprise ne génère pas de bruits au-delà de 60 à 65 décibels. Une modélisation de l'impact visuel a été présentée. Le site répondra aux normes en vigueur mais l'entreprise essaiera d'être plus vertueuse.</p> <p>Des mesures de bruit caractériseront l'état sonore initial avant toute mise en œuvre du projet. Une cartographie des niveaux sonores futurs sera réalisée. Le référentiel BREEAM et le respect des meilleures techniques disponibles demandent à Bridor de privilégier les équipements techniques en fonction de leurs niveaux sonores. L'implantation des bâtiments et des équipements extérieurs seront choisis pour limiter la gêne potentielle pour le voisinage.</p> <p>L'organisation du plan de circulation sur le site privilégiera la concentration des poids lourds au nord du site, côté A84, à l'opposé des riverains proches.</p> <p>Des stations de biberonnage permettront aux chauffeurs de brancher les groupes froids des camions, ce qui évitera le fonctionnement des groupes diesels autonomes des poids lourds en attente de livraison ou d'expédition.</p> <p><b>Des mesures de bruit seront réalisées en limite de propriété et auprès des riverains les plus proches pour contrôler le niveau d'urgence, tous les 3 ans.</b> Un plan de gestion du bruit sera établi permettant le recueil des observations riverains. Les actions correctives éventuellement nécessaires seront réalisées. Un plan de gestion du bruit sera intégré au système de management environnemental.</p>
TR1, TR2, RN 8 contributions	ENVIRONNEMENT	SEQUENCE ERC	Cadre et contrôle de la séquence ERC	<p>Les mesures de compensation seront proposées par les bureaux d'études spécialisés puis validées et contrôlées par les services de l'état.</p> <p>Un "échec de compensation" signifie que la biodiversité initiale n'est pas retrouvée malgré les mesures de compensations mises en œuvre. Cela se traduit par une poursuite des mesures de compensation engagées et éventuellement de nouvelles mesures de compensation. Il existe beaucoup d'exemples de compensation réussies, mais c'est encore un processus jeune et perfectible mais qui offre de plus en plus de garanties.</p> <p>Concrètement, cela signifie que les habitats ou les espèces impactées devront faire l'objet de compensations écologiques. Un système de ratio sera mis en place (ratio minimum pour la compensation : 1 m<sup>2</sup> compensé pour 1 m<sup>2</sup> détruit) pour définir, par exemple, combien de mares doivent être recréées pour compenser la destruction d'une seule, ou le linéaire de haies bocagères à replanter pour compenser la destruction de certaines haies.</p> <p>A propos de la notion de « balance écologique positive », elle n'est ni abusive, ni trompeuse, puisqu'elle constitue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un véritable engagement des porteurs de projet à prendre en compte les enjeux écologiques et les faire cohabiter avec le projet, lorsque cela sera possible ;</li> <li>- Une obligation réglementaire qui sera instruite dans le cadre des différentes procédures liées au Code de l'Environnement.</li> </ul>	<p>La compensation environnementale sera réglementairement contrainte à l'atteinte de résultats. Il sera demandé des bilans (fin de chantier, puis de manière régulière) pendant une période pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années. Il y a l'engagement légal de compenser ce qui ne pourra pas être évité ou réduit.</p> <p><b>Les maîtres d'ouvrage mettront ainsi en place un comité de suivi.</b></p>

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
<p>TR1, TR2, RN 9 contributions</p>	<p>ENVIRONNEMENT</p>	<p>SEQUENCE ERC</p>	<p>Application de la séquence ERC par rapport aux projets</p>	<p>Liffré-Cormier Communauté s'engage à préserver les haies bordant le chemin situé entre la ZAC de Sévailles 1 et le secteur de Sévailles 2.</p>	<p>La réalisation du projet se fera donc dans le respect le plus total de la doctrine ERC, dès la définition de la configuration du projet, la priorité sera donnée aux mesures d'évitement et de réduction. Elle s'engage dès à présent à conserver les haies périphériques et à étudier la possibilité de conserver une partie des arbres de l'alignement est-ouest ainsi que la partie du boisement à intérêt écologique.</p> <p>Le bocage actuel est dense, mais pas si diversifié que cela en termes d'espèces. La replantation aura pour objectif une diversification de la palette végétale du bocage. L'Office National des Forêts (ONF) a d'ores et déjà été mobilisé sur le sujet.</p> <p>La plantation d'arbres et d'arbustes est envisagée dans le cadre du projet : plantations paysagères pour l'insertion des bâtiments, aménagement d'espaces paysagers pour le bien être des salariés.</p> <p>Les mesures compensatoires éventuelles, seront dimensionnées en fonction des études environnementales. L'âge des sujets plantés est donc pris en compte dans le dimensionnement de mesures compensatoires. Le suivi de la réussite de ces mesures compensatoires sera réalisé sur une durée importante, pour éviter notamment des échecs sur le long terme.</p>

# SITE DE PRODUCTION



MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
TR2 2 contributions	SITE DE PRODUCTION	ENERGIES	Approvisionnement énergétique et production d'énergies renouvelables.		Le site de production nécessite une alimentation par le réseau classique (pas de goupe élettrogène). L'objectif de consommation électrique est de 418kW avec des plans d'amélioration continus. Le photovoltaïque représentera au moins 30% de la surface des bâtiments de stockage (obligation légale).
TR1, RN 4 contributions	SITE DE PRODUCTION	FLUX LOGISTIQUES	Flux logistiques sur la zone de Sévailles 2 et inter-sites		Le trafic poids-lourds est essentiellement diurne sur des plages horaires définies et raisonnables (7 à 8 camions à l'heure). La desserte du site de production se fera par l'A84 via un accès dédié depuis la ZAC de Sévailles. Bridor propose de rencontrer les entreprises riveraines afin d'échanger sur la gestion de ces flux logistiques.  La stratégie d'implantation du nouveau site de production sur la commune de Liffré permet de limiter grandement les distances inter sites et notamment de mettre à disposition des véhicules 100 % électriques. Le circuit pour les poids lourds entre Servon-sur-Vilaine empruntera la RN 157 (axe Rennes-Paris) puis l'A84. L'accès est adapté pour les poids lourds et la sortie numéro 27 permet un accès direct aux zones d'activités de Sévailles.
RP1, RN 3 contributions	SITE DE PRODUCTION	MATIERES PREMIERES	Matières premières utilisées		L'objectif de l'entreprise est de s'approvisionner au maximum dans un rayon de 200 km autour des sites de production. Cependant, s'agissant du lait, le lait de la région Bretagne ne correspond pas aux attentes de la société en termes de propriétés techniques (le lait est trop maigre et ne génère pas assez de crème). On notera que Bridor a réussi à mettre sur le marché le premier croissant 100% breton (farine et beurre). Enfin il est essentiel de savoir que le beurre à destination des sites de production ne fait pas partie des priorités pour les transformateurs qui mettent d'abord en avant la production de beurre au couteau, puis de fromage et enfin des cubes de 25kg pour les fabricants type Bridor. Il n'y a pas d'huile de palme dans les fabrications de croissants au beurre. Si l'entreprise met en oeuvre des matières comme des fourrages qui peuvent contenir de l'huile de palme alors celles ci sont certifiées RSPO (respectueuse et durable) pour l'huile de Palme ou UTZ pour le chocolat par exemple. Bridor fait appliquer un code éthique à ses fournisseurs (pas de travail des enfants, etc.)  La qualité premium des produits est l'une des priorités de l'entreprise notamment via la maîtrise de la traçabilité et de l'origine des matières premières, la fabrication à la française avec le développement des filières BIO, CRC, LABEL ROUGE,...).
RN 4 contributions	SITE DE PRODUCTION	NORMES DE CONSTRUCTION	Normes de construction (certification environnementale et sécurité incendie).		Un des objectifs majeurs de l'entreprise est la certification BREEAM niveau VERY GOOD pour la conception du bâtiment (matériaux, isolation, gestion des eaux, gestions des consommations d'énergie, gestion des déchets, santé et bien être, transport, occupation du sol et écologie et pollution). Le référentiel BREEAM est mondialement reconnu et sera une première en Bretagne pour une entreprise agro-alimentaire. La performance « Very Good » est significative sur le plan des engagements environnementaux ; engagements renforcés par une certification ISO 50001 sur la performance énergétique de nos établissements. Le choix du référentiel BREEAM est exposé dans le dossier de concertation, au chapitre « Démarche développement durable retenue par Bridor », il s'inscrit dans une démarche de groupe qui permettra à la société d'aligner tous les sites de production (y compris nord-américains) sur un même référentiel. De plus, la certification HQE n'est pas orientée pour les sites industriels et demeure une certification nationale.  Les réserves d'eau incendie seront dimensionnées en fonction de la plus grande surface non recoupée, en adéquation avec les moyens pouvant être développés par le SDIS35 et après concertation avec lui. <b>Les bassins de confinement permettront de confiner la totalité des eaux d'extinction, y compris une pluie de 10 mmm sur les surfaces imperméabilisées. Il n'y aura pas de transfert vers eaux superficielles.</b> Au sujet de la sécurité incendie, de nombreux équipements permettront de limiter le risque : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de murs coupe feux permettant de limiter les surfaces non recoupées ;</li> <li>• Sprinklage des locaux de production ;</li> <li>• Mise à disposition des services de secours de réserves en eau ;</li> <li>• Formation de nos collaborateurs en Première et Seconde Intervention ;</li> <li>• Partage avec les services de secours permettant une parfaite connaissance des installations.</li> </ul>
TR3, RN 4 contributions	SITE DE PRODUCTION	ORGANISATION DU SITE	Organisation du site pour limiter les impacts		L'organisation du plan de circulation sur le site privilégiera la concentration des poids lourds au nord du site, côté A84.  S'agissant de l'organisation du site pour limiter l'impact visuel, la société Bridor conservera les haies périphériques, les bâtiments les plus hauts seront situés côté A84, à l'opposé des tiers, et les couleurs des bâtiments seront choisies pour faciliter leur intégration.

# EMPLOI



MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
RP1, TR3, RN 4 contributions	EMPLOI	EMPLOIS INDIRECTS	Conséquences du développement de l'emploi industriel sur l'emploi local : suppression d'emplois artisanaux et création d'emplois indirects	La création et le fonctionnement d'une usine crée de l'emploi local. Selon l'INSEE, la création d'un emploi industriel génère 1,5 emploi indirect et 3 emplois induits dans le reste de l'économie. Par exemple, une entreprise de La Bouëxière travaille sur le site de Servon-sur-Vilaine. Par ailleurs, toujours selon l'INSEE, chaque million d'euros investit correspond à 9 emplois indirects pendant 1 an. Toute activité économique créatrice d'emplois, induit de l'activité pour les entreprises de services et les commerces locaux (restaurants, etc.)	<p>A propos de la suppression d'emplois artisanaux : l'entreprise est un partenaire des boulangers qui ont besoin de solutions complémentaires. Bridor leur propose des solutions qualitatives avec une démarche artisanale. De plus, on notera que pour 1 emplo direct créé dans pareil programme, c'est 1,5 emploi indirect qui est également mis en oeuvre.</p> <p>L'activité du site génère le recours à de nombreux prestataires de services dont la plupart sont des entreprises implantées localement (maintenance curative, préventive, chaudronnerie, recyclage électronique, nettoyage du linge, etc.). Les entreprises souhaitant travailler avec le groupe ont la possibilité de répondre aux consultations. Les offres seront étudiées à condition qu'elles répondent aux exigences de qualité (savoirs faire, prix, délais, SAV...) le moins disant n'est pas systématiquement retenu.</p>
TR3, RN 3 contributions	EMPLOI	RECRUTEMENT	Création de nouveaux emplois industriels et réalité des 500 emplois annoncés.	<p>Ces 500 nouveaux emplois dits "industriels" viennent compenser les récentes pertes dues au départ de la société SVA et DELPHI. Pour rester dynamique et attractif, un territoire se doit d'accueillir des habitants, des entreprises créatrices d'emplois.</p> <p>Les PME que nous installons nous communiquent les emplois actuels ainsi que leurs perspectives d'embauche. Nous leur faisons confiance sur ce point comme nous le faisons pour la société Bridor.</p> <p>Si nous faisons le ratio emplois/surface des entreprises actuelles de Sévailles 1 installées au 31 décembre 2019, cela équivaldrait à 482 équivalent emplois sur le secteur de Sévailles 2 (21 ha).</p>	<p>Dans un contexte économique "normal", la création de 10 lignes de production à 10 ans nécessite bien la création de 500 emplois. Les sites de Servon-sur-Vilaine et Louverné, en sont la preuve formelle.</p>
TR3, RN 2 contributions	EMPLOI	RECRUTEMENT	Transfert des emplois		<p>Ce projet est lié à la croissance organique et historique de l'entreprise. Ce projet n'est en aucun cas une délocalisation d'un site existant. L'ouverture du site de production de Louverné en 2013, la création de nouvelles lignes et du transtockeur à Servon-sur-Vilaine ainsi que la création nette sur ce site de 300 CDI sur les 5 dernières années, le confirment. Bridor s'inscrit dans une volonté de maintien des centres de décision et des sites de production au niveau local d'où l'intérêt de notre implantation sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.</p> <p>S'agissant du futur projet, sur les 15 premiers salariés de la première ligne, 60% viendront de Servon-sur-Vilaine. L'idée est de mixer les salariés expérimentés avec une population jeune qui arrive à l'effet de cultiver l'ADN Bridor. Un nouveau site créé ne doit pas mettre les autres au ralenti. Il est également rappelé que l'entreprise a moins de 3% de turn-over, contre une moyenne de 8 à 10% dans la même branche.</p> <p>La société Bridor rappelle que tout emploi transféré sera systématiquement remplacé. Le site de Servon-sur-Vilaine accueille le siège social, il y a donc la population de production et la population fonctionnelle (commerce, marketing, contrôle de gestion, finances) ce qui explique les 830 salariés sur site.</p>
TR3, RN 5 contributions	EMPLOI	RECRUTEMENT	Politique salariale		<p>La politique salariale de Bridor prouve que ses engagements pour l'emploi ne sont plus à démontrer : salaires, formation, qualification. Cette politique s'adresse aux publics spécifiques : personnes les plus isolées, emploi et toit, travail handicap, contrat de qualification professionnelle, etc.</p> <p>L'emploi des séniors fait partis des plans de l'entreprise. Le candidat à l'embauche doit disposer d'une capacité d'intégration, d'un savoir être, et d'une volonté d'accompagner des plus jeunes pour développer un collectif.</p> <p>Sur les techniques de recrutement, la méthode par simulation peut être utilisée. Elle est réalisée en lien avec Pôle emploi (utilisée à Louverné). Cette méthode pourrait être complétée par une découverte des métiers (à étudier avec les professionnel de l'emploi). De plus, des stages d'immersion sont organisés, toujours en lien avec Pôle Emploi.</p> <p>Outre les formations internes, il y a des formations extérieures, et les salariés sont encouragés à se former et passer leurs diplomes.</p> <p>Bridor s'attache au bien être de ses salariés. L'entreprise a été élue "Employeur citoyen" en 2020 grâce à ses actions en faveur de la prévention et de la santé des collaborateurs (formation gestes qui sauvent, ergosquelettes, etc.)</p> <p>Malgré la crise actuelle, Bridor continue à croire en ses Hommes, à son développement et à renforcer ses équipes. Le savoir-faire de l'entreprise s'appuie sur ses équipiers et les compétences sont très variées. Par l'accompagnement et la formation, Bridor propose un ascenseur social à ses salariés.</p>
TR3 1 contribution	EMPLOI	SYNDICATS	Syndicats		<p>Force Ouvrière est le principal syndicat représenté au sein de l'entreprise.</p>

RP = Réunion publique  
TR = Table ronde  
RN = Registre numérique

# FINANCES

MOYENS D'EXPRESSION	THÉMATIQUE	SOUS-THÉMATIQUE	ENJEUX	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	RÉPONSES ET ENGAGEMENTS BRIDOR
TR1, TR3, RN 5 contributions	FINANCES	FISCALITE LOCALE	Recettes fiscales	Les recettes fiscales perçues par les collectivités accueillant les deux autres unités de production du groupe Bridor laissent entrevoir de belles perspectives pour le territoire et la commune de Liffré. Le calcul de la fiscalité est complexe et intègre de nombreux paramètres encore inconnus pour déterminer les recettes fiscales exactes que générera Bridor. Toutefois, pour information, les 5 plus grosses entreprises du territoire (dont Bridor fera partie) génèrent aujourd'hui plus de 2 500 000 € de ressources fiscales locales.	L'entreprise Bridor créera de la richesse sur le territoire. Il reviendra aux collectivités de décider quels infrastructures sont nécessaires pour les habitants de leurs territoires.
RP1, TR1, TR2, TR3, RN 6 contributions	FINANCES	BUDGET PREVISIONNEL	Equilibre financier de la zone de Sévailles 2	Sévailles 1 a nécessité plus d'investissements (voiries, réseaux...). Le prix appliqué à Bridor équilibre les dépenses, il est même probable que la collectivité gagne de l'argent sur cette opération. Le prix d'équilibre du secteur a été calculé à 10€/m <sup>2</sup> d'où le prix proposé à l'entreprise. Il n'y a pas eu d'effort financier réalisé. Le budget prévisionnel de Sévailles 2 est à retrouver sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté. Cette doctrine est assez éloignée de ce qui se pratique, en général, sur d'autres territoires.	Bridor a négocié le prix du terrain en s'appuyant sur le fait que le site ne se raccordera pas à la station de traitement de la ville (hors eau issue des sanitaires). <b>Bridor aura à sa charge l'ensemble des coûts d'aménagement pour traiter les effluents process). On notera également l'engagement de l'entreprise, dès le début des échanges, de prendre à sa charge le maintien de la continuité du chemin est-ouest.</b>
RN 1 contribution	FINANCES	PRIX DE L'IMMOBILIER	Impact sur le marché immobilier	De nombreux paramètres sont pris en compte pour évaluer un bien immobilier (localisation, surface, etc.) d'autres paramètres concourent à faire évoluer ce prix (présence d'équipements publics, de services, de commerces, etc.) L'ouverture du lycée Simone Veil et l'accueil d'entreprises créatrices d'emploi participent, par exemple, à l'augmentation du prix du bien.	

RP = Réunion publique  
TR = Table ronde  
RN = Registre numérique